



Combien toucherons-nous pour nos retraites ?

Les précédentes réformes des retraites ont déjà entraîné une baisse massive des pensions, de l'ordre de 35% !

Quand elles s'appliqueront totalement, il faudra 41,5 ans de cotisations pour une retraite à taux plein (à partir de 2016) et la décote sera maximale soit 5% pour chaque années manquantes dans la limite de 5 (à partir de 2020), soit 25 % à retirer d'une pension qui représenterait déjà moins de 75 % du dernier salaire.

Prenons un exemple, celui d'un professeur certifié

qui a commencé à travailler à 23 ans et qui atteindra le dernier échelon de la hors-classe (situation la plus favorable - il faut retirer environ 16% si le collègue a terminé sa carrière au 11ème échelon de la classe normale).

Avant 2003, il pouvait espérer partir en retraite avec **2400€**

Après 2003, il devait se contenter de **2100€** pour le même nombre d'années de travail.

Après 2010, il lui reste **moins de 2000€** de retraite et il ne pourra partir qu'à 62 ans.

La réforme s'appliquant progressivement (la décote ne sera maximale qu'en 2020), et l'allongement de la durée des études plaçant le début de la carrière actuellement vers 26 ans, le montant de la retraite d'un certifié qui partira en retraite après 2020 pourrait descendre à **1580€** (dans le cas le plus favorable de l'obtention du dernier échelon de la hors classe et seulement 1330€ sans la hors-classe)

Si la durée de cotisation est à nouveau allongée (43 ans par exemple), il ne lui restera que **1520€** (et 1280€ sans la hors classe !)

Dans les décennies à venir, un professeur certifié partira en retraite avec environ 900€ de moins que son homologue de la génération précédente alors qu'il aura travaillé plus tard (au moins jusqu'à 62 ans).